

n° : 704/21
 du : 30.06.2021
 au : 31.07.2021

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf juin à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le vingt-deux juin, pour le dossier complet, et le onze juin pour la note explicative de synthèse « DSP Clubs de plage – Attribution des lots 1 et 11 », s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, prolongées par la Loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, jusqu'au 30 septembre 2021, cette réunion s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister, à l'exception des journalistes.

Le caractère public de la réunion a été assuré par la retransmission des débats en direct sur le site internet de la Ville (<http://www.ville-arcachon.fr/>).

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjoints : CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, HERSZFELD Yves, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, ANTOUN May, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine (à partir de la question D21.06_40), PEYROT Christophe, MOULS Christiane, CAPTUS Patrick, DURAN-SIBE Isabelle, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, LAFONTAINE Barbara, GHYSELS Julien, BONNIN Alexis, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital, HENIN Sébastien, PANONACLE Christian (jusqu'à la question D21.06_58).

A Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales
 Jacques FABRE..... Patrice BEUNARD

Etaient absents :

Nadine LIMOUZIN (en début de séance), Christian PANONACLE (à partir de la question D21.06_59)

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance : Mme Jade PARIS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		

C21.06_9	FINANCES – Décisions régies	PRIS ACTE
C21.06_10	Saisine de la CCSP – Renouvellement de la DSP du centre-équestre	PRIS ACTE
Compte-rendu des jugements et instances		
C21.06_11	Monsieur et Madame DORLHIAC contre Commune d'Arcachon – Jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux – 22 avril 2021	PRIS ACTE
C21.06_12	Ordonnance Tribunal Administratif de Bordeaux – 5 mai 2021	PRIS ACTE
Divers		
NEANT		

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D21.06_40	Cession d'un immeuble communal sis 6 rue Aimé Bourdier et 71 boulevard Deganne à Arcachon (AM 454) (Rapporteur : Mme MARESCOT)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE)
D21.06_41	Organisation du recensement de la population 2022 (Rapporteur : Mme CASSOT)	Favorable à l'UNANIMITE
FINANCES		
D21.06_42	École du Moulleau - Mise à disposition par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) au profit de la Ville d'Arcachon (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.06_43	Attributions et annulations de subventions - Année 2021 (Rapporteur : M. HERSZFELD)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.06_44	Tarifs (Rapporteur : M. LUMMEAUX)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES <u>Abstention</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE)
D21.06_45	Taxe de séjour 2022 - Fixation des tarifs et modes de perception (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.06_46	Convention régie centrale de la Ville d'Arcachon - règles de fonctionnement de la régie pour le compte de tiers entre la Ville d'Arcachon et le CCAS d'Arcachon (Rapporteur : Mme DURAN-SIBE)	Favorable à l'UNANIMITE
SERVICES DELEGUES		
D21.06_47	Renouvellement de la concession de service public du centre-équestre d'Arcachon (Rapporteur : Mme CAUSSARIEU)	Favorable à l'UNANIMITE
D21.06_48	Concessions de service public - Communication des rapports d'activité 2020 (Rapporteur : M. CAPTUS)	IL EST PRIS ACTE
D21.06_49	DSP Clubs de plage - Attribution des lots 1 et 11 (Rapporteur : Mme DUBROCA)	Favorable à l'UNANIMITE

M. le Maire a inversé l'ordre de présentation des délibérations 50 et 51 – Le dossier 51 est présenté avant le dossier 50

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

D21.06_51	Création d'un nouveau marché hebdomadaire les mercredis matin - Quartier de l'Aiguillon (Rapporteur : M. GHYSELS)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

SERVICES DELEGUES

D21.06_50	DSP Marché - Avenant n°2 (Rapporteur : M. PEYROT)	Favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES <u>Abstention</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE)
-----------	--	--

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

D21.06_52	Délibération approuvant le Règlement Local Publicité (RLP) de la commune d'Arcachon (Rapporteur : Mme DURAN-SIBE)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE)
-----------	--	---

MARCHES PUBLICS

D21.06_53	Fourniture de repas en liaison froide (Rapporteur : Mme MOULS)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE)
-----------	---	---

D21.06_54	SDEEG - Achat groupé de véhicules électriques ou GNV (Rapporteur : Mme DEVILLIERS)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	---	-------------------------

M. le Maire a quitté la salle avant la lecture du rapport 55. La présidence est donnée à P. CAVOLI, premier Adjoint

URBANISME

D21.06_55	Désignation d'un membre du Conseil Municipal au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 4 (B. ROBICQUET, V. BAUDE, S. HENIN, C. PANONACLE)
-----------	--	---

M. le Maire revient dans la salle après le vote et reprend la présidence de la séance

INTERCOMMUNALITE

D21.06_56	Avis sur le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (Rapporteur : M. LUMMEAUX)	Favorable à la MAJORITE <u>Contre</u> : 2 (B. ROBICQUET, V. BAUDE)
-----------	--	---

PROXIMITE

D21.06_57	Lutte contre les violences faites aux femmes (Rapporteur : Mme ANTOUN)	Favorable à l'UNANIMITE <u>Ne prend pas part au vote</u> : 1 (C. PANONACLE)
-----------	---	--

D21.06_58	Convention de participation financière entre la Ville d'Arcachon, l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique du Bassin d'Arcachon (O.G.E.C.B.A.) et l'école privée Saint-Vincent, située à la Teste-de-Buch (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	Favorable à l'UNANIMITE <u>Ne prennent pas part au vote</u> : 2 (N. SOULIER en sa qualité de Président de l'OGECBA, C. PANONACLE)
-----------	---	--

D21.06_59	Service Civique - Demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique (Rapporteur : M. GIRARDET)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

RESSOURCES HUMAINES

D21.06_60	Evolution du tableau des effectifs (Rapporteur : M. CAVOLI)	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

D21.06_61	Modification du protocole d'accord relatif à l'attribution et au versement des primes et indemnités aux agents de la Ville et du CCAS d'Arcachon	Favorable à l'UNANIMITE
-----------	--	-------------------------

(Rapporteur : M. GIRARDET)

D21.06_62

Convention de mise à disposition temporaire de deux
fonctionnaires territoriaux de la Ville d'Arcachon auprès
du Port d'Arcachon
(Rapporteur : Mme LIMOUZIN)

IL EST PRIS ACTE

Monsieur Le Maire lève la séance à 16H45 et annonce une prochaine séance en septembre 2021.
VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **30 JUIN 2021**



Yves FOULON
Maire d'Arcachon
Président du SIBA
Conseiller Régional